Lutte contre la drogue: stratégie de l'Union après 1999. Rapport, Conseil européen de Cardiff 1998

1998/2132(COS) - 02/06/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF : le présent rapport du Conseil présente une synthèse des activités menées dans le domaine de la lutte contre la drogue sous la Présidence du Royaume-Uni et formule des propositions concernant les éléments principaux d'une stratégie antidrogue de l'Union après 1999. CONTENU : La lutte contre la drogue fut l'une des priorités majeures de la Présidence britannique (janvier-juin 1998). Dans cette perspective, une attention particulière a été accordée à: -l'élaboration d'une stratégie antidrogue de l'Union après 1999 et des priorités 1998/99, -la coordination de la contribution de l'Union à la préparation de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée à la drogue, -la poursuite de la mise en oeuvre d'initiatives régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie centrale. D'autres actions ont été menées dans le cadre de la PESC ainsi qu'en matière de renforcement de la coopération douanière. Le rapport du Conseil apporte également des éclaircissements sur les activités à venir dans ce domaine : 1) les priorités 1998-1999 : outre le renforcement de la coopération entre les autorités nationales compétentes pour la lutte contre la drogue, le rapport indique que les principales priorités dans ce domaine touchent : -au renforcement institutionnel de l'OEDT (Office européen des drogues et toxicomanies), -à l'amélioration des échanges d'informations touchant aux drogues de synthèse, -à la mise en oeuvre efficace de tous les programmes communautaires touchant à la drogue, -à la ratification rapide de la convention EUROPOL et de la convention SID (informatique dans le domaine des douanes) et Naples II, -à la poursuite des recommandations du Groupe de Haut niveau sur la criminalité organisée, -au renforcement des contrôles sur les précurseurs de drogue, -à l'étude des abus de drogue liés à INTERNET et les conséquences de la consommation de drogue au volant. 2) les priorités 2000-2004 : outre la poursuite des priorités ci-avant décrites et l'évaluation de leur impact, les priorités pour le prochain millénaire sont les suivantes : -garantir l'équilibre entre réduction de la demande et de l'offre, -conformément au principe de subsidiarité, veiller au rapprochement des législations et pratiques nationales en matière de drogue, -promouvoir les aspects médicaux et socio-économiques de la consommation de drogue (RDT), -insister sur le lien existant entre toxicomanie et handicap social (pauvreté, chômage, criminalité, exclusion,...), -reconnaître l'importance d'une approche intersectorielle et multidisciplinaire, -intensifier la coopération et garantir un échange efficace de connaissances, d'informations et d'expériences entre Etats membres sur la réduction de la demande (y compris échanges de personnel sur le terrain), -tirer au maximum parti des possibilités offertes par le Traité d'Amsterdam dans le domaine de la santé publique et de la drogue et de la communautarisation de l'acquis Schengen. Des priorités sont également prévues sur le plan international notamment avec les pays candidats ainsi qu'avec les pays de la zone ALA et MED.